

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°109-CC/2014/CCDS  
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES**

Séance du 6 décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le six décembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre socio-culturel de la Commune de Sinnamary, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Denis BURLOT, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Wansy JEAN-FORT, Annick LEVEILLE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacqy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON, Cornélie SELLALI-BOIS BLANC, Céline ZULEMARO.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Anne SAUNIER à François RINGUET  
Justine SAÏBOU à Enrico WILLIAM

**Absents excusés :** Pierre HO-WEN-SZE, Eddy GABRIEL, Edgard CHOCHO, Jean-Marie TORVIC

**Absents non excusés :** Jean-Etienne ANTOINETTE, Line LETARD, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Marie JEAN-BAPTISTE.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Wansy JEAN-FORT.**

**Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis favorable du Bureau le 26 novembre 2014 ;

Vu le rapport de présentation,

Après débat

A l'unanimité des membres présents,

**Article 1<sup>er</sup> : DÉCIDE DE PRENDRE ACTE** des Orientations Budgétaires de la CCDS pour l'exercice 2015 :

**Vote :**

- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Nombre de conseillers présents : 24
- Pour : 26 dont 2 procurations
- Contre : 0
- Abstention(s):

Fait et délibéré à Sinnamary, en séance publique le 6 décembre 2014  
Pour extrait et certifié conforme

**Le Président,**

**François RINGUET**



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DES SAVANES

# VILLES DE KOUROU, SINNAMARY, ST-ELIE ET IRACOUBO

---

2015

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**  
*Restauration, Coordinence et Ambition*

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 DECEMBRE 2014

## PRÉAMBULE

- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est à la base un exercice réglementaire. Posé par l'article L2312-1n du CGCT, il est défini comme suit :
- « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».
- Mais ce DOB est également l'occasion d'exposer et de partager les éléments de contexte qui président à sa construction. Ces éléments sont d'ordres politiques.
- Construire le budget 2015 revient en premier lieu à définir l'intérêt communautaire et les compétences à transférer à minima ou en totalité à la CCDS (1ère partie). Il tient également compte des retombées financiers et économiques à l'échelon national et du contexte local. La stabilité de la fiscalité et la bonne tenue des principaux ratios se veulent bien entendu au service des habitants des communes puisqu'elles permettront de dégager des marges de manœuvres budgétaires et donc d'améliorer le service public offert à nos concitoyens.
- C'est fort de cet exposé de contexte que seront mises en lumière les principales orientations budgétaires du BP 2015 (11ème partie). L'exécutif, responsable de la politique budgétaire de la collectivité, a fixé des objectifs d'équilibre macroéconomique, sur la mandature, que le budget primitif 2015 se doit de respecter.

## I. L'INTERET COMMUNAUTAIRE, UN DEFI

Nous sommes aujourd'hui confrontés à la nécessité impérieuse de définir avant le 31 décembre 2014 et pour les compétences de la Communauté y faisant référence, l'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire permet de tracer la ligne de partage, parmi les domaines de compétences qui sont transférés à la CCDS, entre les équipements, zones et/ou opérations qui relèveront de sa compétence de ceux qui resteront du domaine communal.

Ce travail, qui aurait dû intervenir au plus tard avant le 31/12/2013, n'a pas été réalisé à cette date. Un délai supplémentaire d'une année nous a exceptionnellement été laissé par l'Etat, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

A défaut de procéder à cette définition d'ici à la fin de l'année, c'est l'intégralité des compétences visées (**développement économique, habitat, équipements culturels et sportifs, ZAC**) qui basculeraient par arrêté préfectoral à la Communauté, dessaisissant par là même les communes de toute possibilité d'intervention en la matière.

L'enjeu est donc d'importance et d'urgence criante. Ce à quoi nous devons aujourd'hui parvenir en un temps limité, c'est à un accord, sur un plus petit dénominateur commun.

L'intérêt communautaire n'est pas et ne doit pas être figé. Sa définition relève aujourd'hui du ressort du conseil communautaire (à la majorité des deux-tiers) et non plus des communes comme auparavant, assouplissant sensiblement les modalités d'ajustement.

C'est pourquoi il faut que nous nous engageons en prenant le temps nécessaire aux discussions et aux réflexions, à une révision de cet intérêt communautaire de manière à ce qu'il reflète notre projet de développement de territoire.

**Mais l'urgence aujourd'hui est d'éviter un transfert à la Communauté de compétences dont les communes ne souhaiteraient pas se dessaisir.**

Dans un souci d'assouplissement, et bien que l'intégralité de ces compétences ait été transférée à la CCDS à l'expiration du délai de deux ans susvisé, le Préfet indique néanmoins qu'il est encore possible pour les communes membres de préciser l'intérêt communautaire selon les mêmes règles de majorité qualifiée prévues par les dispositions de l'article L.5214-16 IV du code général des collectivités territoriales, sans modification statutaire.

Il semble cependant que cette voie ne doive pas être privilégiée, mais qu'une modification des statuts s'avère davantage nécessaire et sécurisante.

En effet, force est de constater que la CCDS ne dispose pas des moyens humains et financiers suffisant pour exercer l'ensemble des compétences prévues au statut, et ce même si ces compétences étaient circonscrites aux seules activités présentant un intérêt communautaire. Force également de constater que l'échec des récents travaux de définition de l'intérêt communautaire ne plaide pas pour des compétences élargies mais bien pour des interventions recentrées et limitées.

En particulier, il semble opportun que la CCDS exerce, en lieu et place des communes membres, les compétences assainissement, énergie, sport et culture, sur des actions d'intérêt communautaire bien ciblées à minima.

## • SPORT

- Tout nouvel équipement sportif omnisport couvert
- Réalisation de nouveaux plateaux sportifs dans les quartiers

## • CULTURE

- Co-financement plafonné à hauteur de la part communale, d'actions visant à mettre en valeur ou sauvegarder la patrimoine culturel, historique et archéologique du territoire communautaire
- Participation aux actions d'associations assurant la promotion du territoire communautaire (achat d'espaces publicitaires lors de manifestations, financements des déplacements...)
- Acquisitions d'équipements à vocation d'organisation d'événements pour l'ensemble du territoire communautaire

## • ACTION SOCIALE

- Développer les actions concernant les modes de garde de la petite enfance : recherche de solutions en améliorant et développant à partir de l'existant ou de créations nouvelles, soutien des actions sociales et socioculturelles portées par les collectivités et les associations
- Développer une politique contrôlée d'accompagnement médical et sanitaire des familles
- Soutenir les actions sociales et socioculturelles destinées à lutter contre la désertification du territoire
- Favoriser les collaborations avec les services de l'état, les collectivités territoriales majeures et l'initiative associative et privé
- Développer l'accompagnement pour les personnes âgées en favorisant les actions d'animation visant à rompre avec la solitude, en initiant des études de faisabilité pour la création de structures d'accueil adaptées en accompagnant le développement de l'offre de services

Et pour chacune de ces compétences, devront être définies les activités qui sont d'intérêt communautaire, afin de recentrer encore d'avantage les compétences de la CCDS dans une optique d'effectivité et de bonne gestion des deniers publics, cela dans une vision partagée de l'action communautaire.

## **II. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2015 : QUELS IMPACTS SUR LES EQUILIBRES FINANCIERS**

- La loi de finances 2015 annonce de fortes inquiétudes sur l'évolution des marges de manœuvre dont vont disposer les collectivités locales.
- A l'échelon intercommunal, les communautés perdront annuellement en moyenne 12% de leurs dotations à échéance 2017.
- Les impacts :
  - En fonctionnement, par une baisse de le DGF de 12,5M€ de 2014 à 2017 ce qui engendrera une baisse du rythme des dépenses et par une hausse de la fiscalité soit +16%
  - En investissement, par une réduction des investissements soit -21,1% et une augmentation du taux d'endettement de de +9,6%
  - Au regard des niveaux de contraintes prévisibles sur la période 2014-2017, l'investissement ne peut plus être la seule variable d'ajustement
  - La baisse des recettes impose une réaction rapide de recherche de marges de manœuvre par plusieurs approches d'ordre financière et comparative, organisationnelle et politique publique/service rendu

## **II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015 : Responsabilité budgétaire et responsabilité politique**

Le mandat qui a débuté cette année correspond à un défi caractérisé par l'étendue du territoire, la diversité des populations résidentes, le contraste des articulations économiques, le différentiel des statuts sociaux et générationnels.

Il s'agira donc de contribuer très rapidement à la définition précise et à l'adoption d'un intérêt communautaire partagé par tous les élus en relation étroite avec les aspirations exprimées par les administrés.

Au niveau opérationnel, nous procéderons à la mise en place des outils de planification nécessaires de type diagnostic territorial, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan guide en aménagement.

Bien évidemment, l'ensemble des opérations fera l'objet d'une programmation pluriannuelle très minutieuse avec l'appui des partenaires institutionnels pour ce qui concerne les cofinancements indispensables.

Afin de favoriser au mieux les solutions de communication et d'interactivité entre les différents acteurs concernés et la population, un site internet communautaire sera mis en place.

La diversité des territoires communautaires et des activités implantées conduit à considérer qu'il convient de développer une économie résidentielle à vocation touristique.

Pour engager cet axe fort il s'agira notamment d'encourager la diversification des activités sur le territoire ; d'anticiper et accompagner les mutations touristiques ; de renforcer la connectivité du territoire ; de développer une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises ; de faciliter la mise en réseau des entreprises et des acteurs économiques du territoire.

### UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EN PLEINE EXPANSION

La CCDS exerce depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2013 réellement la compétence « Traitement et élimination des déchets ». L'ensemble des communes membres de la CCDS sont desservies par le service de collecte des déchets ménagers à l'exception de la commune de Saint-Elie. L'ensemble des marchés de collecte a été renouvelé durant l'année 2013-2014 et s'achèvera en 2016, à partir de cette date les nouveaux marchés auront pour objectif l'harmonisation et l'optimisation des prestations. (Validation d'un scénario d'optimisation des coûts de collecte 2016-2020).

Le coût du service public de traitement et collecte des déchets est actuellement de 3.5 millions par an. Notre objectif à partir de 2016 correspond à une diminution de 30 à 40 % en passant par la mise en place de la redevance spéciale.

A elle seule la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) couvre actuellement 55% du coût du service (1.8 millions d'euros).

La CCDS a mis en place la pré-collecte qui débutera effectivement dès le mois de Décembre 2014 (dotation des bacs, borne d'apport volontaire du verre).

La collecte sélective du verre démarrera quant à elle, en Janvier 2015 soit le 2<sup>ème</sup> EPCI de la Région. (Contrat avec la société Eco-emballage).

La mise en place des infrastructures (réseau de déchetterie, ISDND simplifié à Saint-Elie) est prévue pour la période 2015-2018. Ce dispositif correspond à l'adoption du volet infrastructure du schéma directeur intercommunal de gestion des déchets en Février 2014.

S'agissant du stockage des Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE), les opérations se feront temporairement dans l'enceinte des services techniques de la ville de Kourou.

La requalification de l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) est actuellement en cours et l'aboutissement de cette démarche est prévue pour 2016.

Un programme de sensibilisation et de communication à la gestion et la prévention des déchets auprès des particuliers et des professionnels sera également déployé en 2015.

## UNE POLITIQUE SOCIALE A REDYNAMISER

Permettre à chacun d'accéder aux droits fondamentaux, tels que le droit au logement, à la santé, à l'emploi mais aussi de trouver sa place dans la vie sociale et citoyenne, tel est l'enjeu de l'action sociale et tel est l'engagement du CIAS des savanes.

Dans ce contexte social mouvant où les dispositifs réglementaires sont complexes et changeants et où les acteurs associatifs et institutionnels sont nombreux, le service social de la CCDS conserve une place centrale tirant la légitimité de son action dans sa proximité à l'utilisateur sur le territoire de Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Saint-Elie.

Portée par son engagement en faveur des plus démunis, la CCDS poursuivra le combat contre l'exclusion et la précarité. Elle est un relais efficace pour la mise en œuvre des politiques sociales et participe à l'instruction des dossiers de demandes d'aides sociales facultatives dans le cadre de la lutte contre la précarité.

Au travers de ces nombreux projets, la CCDS s'inscrit pleinement dans la philosophie de placer le citoyen –usager au cœur du service public et d'améliorer les services rendus aux habitants situés sur le territoire des communes membres.

Pour 2015, l'équipe prévoit de poursuivre le travail avec un réseau de partenaires. L'objectif est de faire une analyse des besoins sociaux pour mieux comprendre nos publics et leurs problématiques, mieux identifier leurs besoins et mener une réflexion globale pour adapter et développer les actions en faveur de la population.

Par ailleurs, la CCDS s'attachera à faire aboutir les projets relatifs aux dispositifs de téléassistance, de transport interurbain, mobile, internet et d'une campagne de communication. Les activités du pôle social seront reconduites.

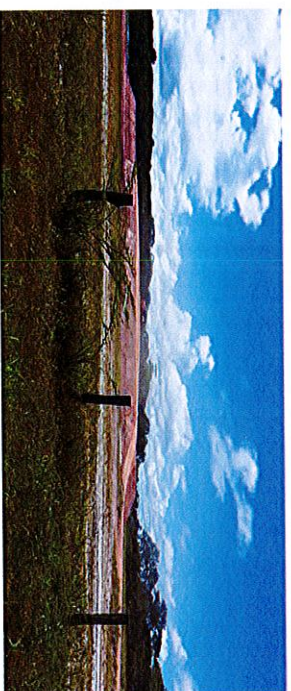
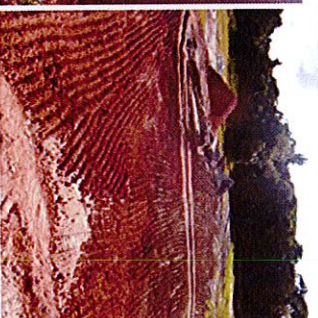
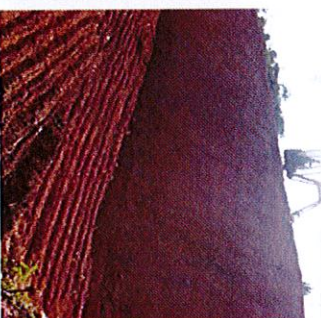
Malgré les contraintes très fortes qui s'imposent à la CCDS comme à toutes les autres collectivités, celle-ci continuera à jouer son rôle d'acteur majeur de développement du territoire, de l'économie et de l'action sociale.

## LES REALISATIONS

L'attention portée à l'amélioration du cadre de vie des habitants des communes membres se décline aussi par la mise en œuvre d'actions de proximité et de coordination jouant un rôle non négligeable dans le quotidien des habitants, à savoir :

### -Les réalisations

-Réhabilitation de la décharge de Sinnamary coût 873 653,90€ réception le 07/02/14



**-Autres réalisations**

|                                          |         |
|------------------------------------------|---------|
| -Réalisation d'un diagnostic Territorial | 0,025M€ |
| -Schéma d'Aménagement Territorial        | 0,025M€ |

**-A venir**

|                                                                           |         |
|---------------------------------------------------------------------------|---------|
| -Etude de faisabilité sur la redevance spéciale                           | 0,040M€ |
| -Plan de communication et de sensibilisation de la gestion des déchets    | 0,050M€ |
| -Construction d'une déchèterie intercommunale et d'une zone de stockage   | 0,750M€ |
| -Etude de stratégie et de marketing territorial                           | 0,030M€ |
| -Etude sur la réalisation d'un observatoire de l'immobilier d'entreprises | 0,030M€ |
| -Réhabilitation des sites patrimoniaux et lieux de mémoire (études)       | 0,525M€ |
| -Aménagement des abords de parcs et de plans d'eau et criques (études)    | 0,150M€ |
| -Requalification de l'ISDND de Pariacabo                                  | 1M€     |

Kourou, le

Le Président,

François RINGUET